

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023.

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit décembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER (arrivée à 20h18, absente délibérations n° 244 à n°250), M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Michel PICARD
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
M. Daniel HEQUET	à	Mme Christine ROBERT
Mme Amandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
Mme Coline OLIVIER	à	M. Danièle DUBREIL

ABSENT :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Tatiana PRIEZ

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

247.12.2023 FINANCES/REGIES**TARIFICATION 2023-2024 DES SERVICES MUNICIPAUX**

Résumé :

Lors du conseil municipal du 15 juin 2023, il a été voté les tarifs des services municipaux pour l'année 2023/2024.

L'objet de cette délibération est la mise en place du tarif réduit pour les spectacles de la saison culturelle pour tous les adhérents du réseau des bibliothèques de l'Agglomération de Cergy-pontoise. Cette délibération permet également de mettre à jour le tableau annexe 1.

Enjeux et objectifs :

Afin d'attirer davantage de personnes aux spectacles programmés par la Ville dans le cadre de sa saison culturelle, il est proposé d'appliquer le tarif réduit pour tous les adhérents du réseau des bibliothèques de l'Agglomération de Cergy-pontoise.

Il convient de préciser également quelques éléments explicatifs dans l'annexe des tarifs périscolaires (accueil matin ajout « maternelle et élémentaire », stage sport ajout « sports/loisirs », accueil de loisirs ajout « vacances facturation de 50 % du tarif applicable en cas d'absence si réservation ») et pour l'école de danse, ajouter la ligne « cours comédie musicale », au même tarif que les cours de danse classique.

Impacts financiers :

Pour la mise en place du tarif réduit pour tous les adhérents du réseau des bibliothèques de l'Agglomération de Cergy-pontoise, la baisse des recettes ainsi envisagée est estimée à 400€ pour l'ensemble de la saison culturelle.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°133.06.2023 concernant la tarification des services municipaux pour l'année 2023/2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 4 décembre 2023,

CONSIDERANT l'exposé des motifs par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT les annexes 1, 2 et 3 à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'APPROUVER l'application du tarif réduit pour les spectacles pour tous les adhérents au réseau des bibliothèques de l'Agglomération de Cergy-pontoise à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 :

D'APPROUVER les annexes à la délibération, comprenant l'ensemble des éléments détaillés applicables à la tarification.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 14 décembre 2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Annexe 1 à la délibération relative à la tarification des services communaux - activités soumises à quotient familial

Définition des bornes retenues pour l'application du nouveau système tarifaire :

- la borne inférieure à 420 représente des revenus mensuels comparables à un SMIC pour une famille de trois personnes (un parent et deux enfants ou deux parents et un enfant)

- la borne supérieure à 1520 représente des revenus mensuels comparables à plus de trois SMIC pour une famille de trois personnes (un parent et deux enfants ou deux parents et un enfant)

Structures	Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 %	Tarif applicable aux dépassements d'heures	Conditions tarifaires particulières
Ecole de Danse	1 cours éveils - initiation ou baby danse	Année	167,65 €	Tarif = QF x 0,080054 + 134,027090	255,71 €	357,99 €	Sans objet	Sans objet
	1 cours enseignement chorégraphie et artistique -comédie musicale	Année	195,60 €	Tarif = QF x 0,093354 + 156,391090	298,29 €	417,61 €		
	1 cours classique/jazz/danse bien être	Année	195,60 €	Tarif = QF x 0,093354 + 156,391090	298,29 €	417,61 €		
	2 cours	Année	252,70 €	Tarif = QF x 0,120636 + 202,032727	385,40 €	539,56 €		
	3 cours	Année	319,40 €	Tarif = QF x 0,151858 + 255,315684	486,90 €	681,66 €		
Ecole de Musique	Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 80 %	Tarif applicable aux dépassements d'heures	Conditions tarifaires particulières
	Formation musicale - éveils - Jardin musical	Année	90,50 €	Tarif = QF x 0,051536 + 68,854727	147,19 €	264,94 €	Sans objet	Sans objet
	Instrument ou MAO sans formation musicale	Année	154,30 €	Tarif = QF x 0,073672 + 123,357454	235,34 €	423,61 €		
	Instrument ou MAO avec formation musicale ou éveils	Année	210,20 €	Tarif = QF x 0,100154 + 168,135090	320,37 €	576,67 €		
	2 instruments ou 1 instrument + MAO avec ou sans formation musicale	Année	306,10 €	Tarif = QF x 0,1459 + 244,822	466,59 €	839,86 €		
	Location instrument	Année	117,20 €	Tarif = QF x 0,058990 + 92,423818	182,09 €	327,76 €		
Atelier ensemble orchestre	Année	52,35 €	Tarif = QF x 0,025890 + 41,475818	80,83 €	145,49 €			
Service périscolaire	Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 % sauf restauration pour les enfants allergiques	Tarif applicable aux dépassements d'heures	Conditions tarifaires particulières
	Restauration scolaire	Jour	1,69 €	Tarif = QF x 0,004	6,10 €	8,54 €	7,5 € par tranche de 15 minutes commencées	Tarif majoré de 50 % en cas d'inscription hors délais
	Restauration scolaire - tarif enfants allergiques	Jour	1,20 €	Tarif = QF x 0,002790 + 0,0278181	4,27 €	8,54 €		
	Etude ou accueil du soir élémentaire	Jour	1,72 €	Tarif = QF x 0,001018 + 1,292363	2,84 €	3,98 €		Tarif majoré de 100 % en cas d'inscription hors délais
	Accueil post études	Jour	0,86 €	Tarif = QF x 0,000509 + 0,646181	1,42 €	1,99 €		Sans objet
	Accueil matin maternelle et élémentaire	Jour	1,17 €	Tarif = QF x 0,0007 + 0,876	1,94 €	2,72 €		Tarif majoré de 100 % en cas d'inscription hors délais
Accueil soir maternelle	Jour	1,72 €	Tarif = QF x 0,001018 + 1,292363	2,84 €	3,98 €			
Centre de loisirs - Mercredis et vacances	Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 %	Tarif applicable aux dépassements d'heures	Conditions tarifaires particulières
	Mercredi et vacances tarif simple	Jour	3,67 €	Tarif = QF x 0,010172 - 0,602545	14,86 €	20,80 €	7,5 € par tranche de 15 minutes commencées	mercredi et vacances : Tarif majoré de 100 % en cas d'inscription hors délais ; Vacances : facturation de 50 % du tarif applicable en cas d'absence si réservation
	Mercredi et vacances tarif majoré	Jour	7,34 €	Tarif = QF x 0,020345 - 1,205090	29,72 €	41,61 €		
	Mercredi et vacances tarif simple allergie	Jour	3,17 €	Tarif = QF x 0,009027 - 0,621454	13,10 €	18,34 €		
	Mercredi et vacances tarif majoré allergie	Jour	6,34 €	Tarif = QF x 0,018063 - 1,246727	26,21 €	36,69 €		
	Mercredi et vacances tarif simple 1/2 journée	1/2 journée	2,29 €	Tarif = QF x 0,006354 - 0,378909	9,28 €	12,99 €		
	Mercredi et vacances tarif majoré 1/2 journée	1/2 journée	4,58 €	Tarif = QF x 0,012718 - 0,761636	18,57 €	26,00 €		
	Mercredi et vacances tarif allergique simple 1/2 journée	1/2 journée	1,99 €	Tarif = QF x 0,005636 - 0,377272	8,19 €	11,47 €		
Mercredi et vacances tarif majoré allergie 1/2 journée	1/2 journée	3,98 €	Tarif = QF x 0,011263 - 0,750727	16,37 €	22,92 €			
Autres tarifs	Activité	Unité de facturation	Tarif minimal pour : QF <= 420	Calcul du tarif pour : 420 < QF < 1520	Tarif maximal pour : QF >= 1520	Tarif applicable aux extérieurs = tarif maximal + 40 %	Tarif applicable aux dépassements d'heures	Conditions tarifaires particulières
	Classe découverte avec nuit	Jour	18,98 €	Tarif = QF x 0,026436 + 7,876727	48,06 €	67,28 €	Sans objet	Sans objet
	Classe découverte sans nuit	Jour	8,29 €	Tarif = QF x 0,0088 + 4,594	17,97 €	25,16 €		
	Stages sports-loisirs	Jour	7,16 €	Tarif = QF x 0,013463 + 1,505272	21,97 €	30,76 €		
	Tarif du repas pour les enseignants	Jour						

Nota Bene : les formules sont présentées avec au maximum six décimales afin de faciliter la lecture. Le traitement informatique des calculs pourra faire intervenir plus de décimales lorsqu'elles existent.

Annexe 2 à la délibération relative à la tarification des services communaux - activités vie des quartiers et centres sociaux

Adhésion annuelle valable du 1er septembre au 31 août : 5€/personne

Famille : adhésion plafonnée à 15€

	Osnysois					Non Osnysois
Activités des services jeunesse et vie des quartiers	Prestations et visites culturelles	Autres prestations	Week-end familiaux	Sorties supérieures à 200km (aller-retour) sans prestation payante	Pique-nique et repas	Toutes prestations
	25% du cout de la prestation TTC*	45% du cout de la prestation TTC*	Groupe 5 5€/jour et par personne	Groupe 4 4€/jour et par personne	Groupe 1 1€/jour et par personne	75% du cout de la prestation TTC*

* montant arrondi au groupe de tarif le plus proche

* transport et encadrement pris en charge par la ville

Groupe	Tarif
Groupe 1	1,00 €
Groupe 2	2,00 €
Groupe 3	3,00 €
Groupe 4	4,00 €
Groupe 5	5,00 €
Groupe 6	8,00 €
Groupe 7	10,00 €
Groupe 8	12,00 €
Groupe 9	15,00 €

ANNEXE 3 : tarifs fixes culturels, animations, locations de salles et objets promotionnels

Spectacles		
	Tarif plein €	Tarif réduit* €
Tarif A	30	22
Tarif B	26	18
Tarif C	22	15
Tarif D	18	12
Tarif E	13	9
Tarif F	7	5
Tarif Osnysois (pour les spectacles hors Osny dans le cadre de partenariat)	10	5
Tarif accompagnateur (pour les parents d'enfant participant à un projet pédagogique)	5	5

Tarif A : pour les spectacles dont le coût d'achat est supérieur à 14 000 €

Tarif B : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 10 000 € et 14 000 €

Tarif C : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 8 000 € et 10 000 €

Tarif D : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 5 000 € et 8 000 €

Tarif E : pour les spectacles dont le cout d'achat est compris entre 2 000 € et 5 000 €

Tarif F : pour les spectacles dont le cout d'achat est inférieur à 2 000 €

* Le tarif réduit concerne les jeunes de – de 25 ans, les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les adhérents des festivals et salles partenaires (uniquement sur des spectacles signalés dans ce cadre de partenariat) **ainsi que les adhérents au réseau des bibliothèques de la communauté d'agglomération (sur présentation de la carte).**

Tarifs des spectacles scolaires	
	Tarif unique €
Écoles osnysoises	2
Écoles non osnysoises	4,50

Carte d'adhésion cinémas et spectacles	
Cartes solo et tribu donnant droit au tarif réduit sur tous les spectacles et les séances de cinéma	
	Tarif unique €
Carte solo (pour 1 personne)	16
Carte tribu (pour 1, 2, 3 ou 4 personnes)	25

Animations culturelles		
	Tarif plein €	Tarif réduit* €
Cinéma simple	4,5	2,5
Cinéma avec animation (concert, apéro, etc...)	10	10
Atelier cinéma, créatif ou culturel	2	2
Ateliers et activités de loisirs (manège, patinoire, poney...)	2	

* Le tarif réduit concerne les jeunes de – de 25 ans, les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les adhérents des festivals et salles partenaires (uniquement sur des spectacles signalés dans ce cadre de partenariat).

Salon du Val de Viosne	
	Tarif unique €
Droit d'accrochage	25
Vente du catalogue	5

Emplacements, tentes et chalets pour les manifestations	
	Tarif unique €
Emplacement sans tente ou chalet, le mètre linéaire pour un osnysois	6

Emplacement sans tente ou chalet, le mètre linéaire pour un non osnysois	11
Location de chalet pour une manifestation municipale (la journée)	40
Location de chalet double pour une manifestation municipale (la journée)	55
Tente 3X3 pour une manifestation municipale (la journée)	20
Tente 6X3 pour une manifestation municipale (la journée)	35

Alimentation	
	Tarif unique €
Consigne verre réutilisable	1
Café, thé, chocolat	1
Eau gazeuse	1
Soda, cidre	1,5
Bière	2
Vin au verre	2
Bouteille de vin rouge, blanc ou rosé	8
Desserts (part de tarte ou gâteau)	2
Friandises, barres chocolatées	1
Snack (sandwich, frites...)	3
Assiette (plat unique, assiette apéritive charcuterie/fromage...)	6
Formule (plat + dessert + boisson)	9

Location de salles				
	Week-end €	Semaine €	Vin d'honneur €	Séminaire & formation* €
Château de Grouchy				
Bibliothèque	700	560	350	500
Fumoir	700	560	350	500
Salle à manger	1 620	1 300	810	1 000
<i>Forfait 3 salles (Bib., Fum., SàM)</i>	2 620	2 220	1 310	1 700
C. Gourmelen				1 200
Forfait 4 salles				3 900
Espace François Villon	360			
Forum des arts et des loisirs				
Associations d'Osny (prêt gracieux 1 fois/an)	720			
Association hors Osny	1 800			
Entreprises	3 600			
Foyer de la Belle Époque	360			
Maison des Associations	200			

*Séminaire & formation : uniquement pour les entreprises, en semaine et en journée.

Cautions

Château de Grouchy et Forum des arts et des loisirs = 835 €

Espace François Villon, Foyer de la Belle Époque et Maison des associations = 512 €

Facturation du ménage

Tous les locataires doivent faire le ménage des salles louées. Si le ménage n'a pas été réalisé, les montants suivants seront facturés :

• 100 €/heure pour la bibliothèque ou le fumoir

- 120 €/heure pour la salle à manger, l'espace François Villon, le Foyer de la Belle Époque et la Maison des associations
- 90 €/heure pour les cuisines de toutes les salles
- 150€/heure pour la salle Christian Gourmelen
- 200 €/heure pour le Forum, les 3 salles du château
- 400 €/heure pour les 4 salles du château

Paiement des locations

Pour les particuliers, le versement d'un acompte de 20% est obligatoire lors de la signature de l'acte d'engagement (par chèque, espèces, virement ou carte bleue).

Le solde de la location est à verser obligatoirement 1 mois avant la date de location.

Pour les entreprises, le paiement de la location doit se faire en intégralité à la réservation et par chèque ou virement bancaire.

Pour le Forum des arts et des loisirs, le tarif comprend la salle de spectacles avec ou sans gradins (tables et chaises sur place), la mise à disposition d'un gardien ou d'un régisseur et la possibilité d'utiliser la cuisine.

Conditions de remboursement en cas d'annulation

Les arrhes versés ne seront pas restitués en cas d'annulation sauf en cas de force majeure (pandémie, maladie, accident...) dûment certifiés.

Objets promotionnels	
	Prix de vente €
Livre 30 ans	10

Certains livres peuvent être offerts gracieusement à des personnalités, lors de différentes manifestations organisées par la ville, à des associations ou à des écoles osnysoises.

Modalités de perception des recettes

Les recettes de la vente des places de spectacle, cinéma, cartes d'adhésion pourront se faire en espèces, chèque et carte bleue en mairie, au Forum des arts et des loisirs ou sur le site internet osny.fr via la solution de billetterie en ligne. Elles seront encaissées par le service culturel.

Les recettes liées à l'alimentation pourront se faire en espèces, chèque et carte bleue sur le lieu de la manifestation. Elles seront encaissées par le service culturel, vie associative et événements.

Les locations de salles pourront être encaissées en espèces (dans la limite de 300 €), chèque virement et carte bleue. Les recettes pour les salles du château de Grouchy et l'espace François Villon seront encaissées par le service communication-relations publiques et les recettes pour le Forum, le Foyer de la Belle Époque et la Maison des associations seront encaissées par le service culturel, vie associative et événements.

Les recettes de la vente d'objets promotionnels seront encaissées en chèque, espèces ou carte bleue par le service communication-relations publiques.